

présentant le comté d'Iberville. Il a dit que cette loi était très avantageuse pour les agriculteurs de la province de Québec et du Canada en général. Je pourrai aussi mentionner la loi d'organisation du marché, les amendements à la loi du prêt agricole, la loi des salaires minima votée cette année et ainsi de suite. Je dis encore une fois, monsieur l'Orateur, qu'il faut absolument, pour être juste envers le Gouvernement et envers les électeurs, que toutes les mesures législatives proposées par le cabinet soient votées avant un appel au peuple. Il faut aussi que tous ceux qui ont le droit de voter puissent avoir l'occasion d'exercer ce droit aux prochaines élections. Les électeurs devraient avoir l'avantage de juger de l'effet de la législation adoptée par le ministère actuel et, à mon avis, le Gouvernement ne devrait pas se hâter à faire des élections. Personnellement je ne suis pas pressé.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT (M. Gott): L'honorable député a épuisé ses quarante minutes.

M. CHARLES BELEC (Pontiac): Monsieur l'Orateur, je désire m'unir aux autres députés pour féliciter notre très compétent ministre des Finances (M. Rhodes) du splendide budget qu'il a présenté. On l'a décrit comme le budget du pauvre et je crois que cette description lui convient, parce qu'il accomplit plus qu'aucun autre budget dans l'histoire du Canada il tend à la redistribution des richesses et à l'imposition du fardeau de l'impôt sur ceux qui se trouvent les plus en état de le supporter. Je tiens à faire ressortir que les mesures de réforme commencées l'an dernier par le Gouvernement ont été d'un grand secours au pays dans cette période si difficile. Je désirerais souligner quelques-uns des faits accomplis par le gouvernement Bennett.

Le Gouvernement a présenté la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, loi qui a sauvé des milliers de cultivateurs de la ruine en empêchant l'exécution d'une saisie hypothécaire contre leurs propriétés. Bien des cultivateurs du comté que j'ai l'honneur de représenter ont profité de cette loi. Les séquestres officiels qui ont été nommés s'efforcent de conclure des arrangements entre les cultivateurs et leurs créanciers. On a compris que tout sentiment de méfiance susceptible d'exister entre ces deux groupes devrait se dissiper et le mécanisme très simple de la loi a pour but d'amener une meilleure entente entre le cultivateur et ses créanciers, de manière à faire renaître l'espoir chez la population rurale du Canada.

Le gouvernement Bennett a adopté la loi de l'organisation des marchés des produits naturels, loi qui a beaucoup aidé à relever les prix des produits agricoles. Je puis rap-

peler aux honorables députés qui viennent des circonscriptions rurales qu'en 1934 la valeur des produits agricoles a été de \$544,975,000, soit un relèvement de \$91,377,000 comparativement à 1933. Il est aussi intéressant de constater que nous expédions de nouveau du bétail aux Etats-Unis.

On peut admettre que la situation agricole laisse encore beaucoup à désirer, mais l'an dernier on a connu de sensibles améliorations et je suis certain qu'elles vont continuer. Le relèvement des prix mondiaux reflète un regain de prospérité augmentée et un accroissement du pouvoir d'achat des centres importants du monde. Cela a été très avantageux pour les cultivateurs canadiens, l'an dernier, et il devrait en être de même en 1935. L'an dernier, le prix du blé a accusé une augmentation de 12 cents, comparative-ment aux prix de l'année précédente et cela a ajouté presque \$32,840,000 à la valeur de notre récolte. Une augmentation semblable s'est produite dans le prix moyen de l'avoine qui est passé de 25 cents le boisseau en 1933, à 33 cents le boisseau en 1934, augmentation qui a donné au cultivateur canadien \$25,197,000 de plus. La valeur de la récolte d'orge a augmenté de plus de \$10,000,000 et l'accroissement de la valeur de la récolte de seigle s'établit à \$500,000 à cause de la hausse des prix.

Non seulement le Gouvernement a voulu venir en aide aux cultivateurs par des lois comme celle de l'organisation des marchés et la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, mais il a aussi apporté diverses modifications à la loi du prêt agricole dans le but d'accorder aux cultivateurs du crédit à des taux peu élevés. Le Gouvernement a aussi agi de manière à amener une diminution générale des taux d'intérêt. Ces choses ont aidé le cultivateur et c'est pourquoi je suis fier de supporter le gouvernement Bennett, un gouvernement qui donne des résultats.

Je voudrais énumérer quelques autres résultats obtenus par le Gouvernement pendant les cinq années d'épreuves les plus dures de l'histoire du pays. Le Gouvernement a dépensé \$175,000,000 en secours, en travaux publics, sous forme d'aide aux provinces et aux municipalités, pour construire une grand'route à travers le Canada et pour entretenir des camps de secours. C'est avec un profond regret que je rapporte comment les dépenses pour les travaux de secours dans mon comté ont été diminuées parce que je n'ai pu obtenir la coopération des deux députés provinciaux locaux, W. R. McDonald et J. R. Piché. En 1933, je me suis déclaré en faveur de la construction de la grand'route de Sheenboro et j'aurais pu obtenir un crédit du Gouvernement dans ce but.